

Département
AVEYRON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU
12720
Séance du mardi 21 mai 2024
N°20240521-05**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	6	4

L'an deux-mille-vingt-quatre et le mardi vingt et un mai à 17h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain ROUGET.

Date de la
Convocation

15/05/2024

Date d'affichage

15/05/2024

**Objet de
Délibération**
**délibération relative
à un achat au profit
de la commune**

Etaient présents

ROUGET Alain, ESPINASSE Joël, PELLET Bernard, JULIEN Christian,

Absents : PEIRS Virginie donne procuration à Christian JULIEN, VALGALIER Jessie,

A été nommée secrétaire : ESPINASSE Joël

Vu la nécessité de procéder à la pérennisation des ressources en Eaux et de protéger le site autour de la Fontaine Basse ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;
Le Conseil Municipal,
APPROUVE l'achat de la parcelle cadastrée comme suit :
Parcelle section AB n°13 d'une surface de 128 m²
Parcelle Section AB N°16 d'une surface de 212 m²
Appartenant à M. LOIRETTE André au prix de 300 €
Étant précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune de Peyreleau.

Le Conseil Municipal,

PRECISE

- qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie ;
- que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte resteront à sa charge, notamment les frais de géomètre (*s'il y a lieu*) et de rédaction d'acte.

AUTORISE

- Le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte,
- Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Millau le
15/05/2024
et publication du
15/05/2024

**Fait et délibéré à PEYRELEAU, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.**

LE MAIRE
Alain ROUGET

